

Initiatives ministérielles

J'ai siégé au Comité de la santé et du bien-être social qui, après avoir fait une très longue étude à ce chapitre, a présenté des recommandations à cette Chambre. J'ignore où en sont ces recommandations touchant les politiques du gouvernement. Je vois, de l'autre côté de la Chambre, le ministre qui hausse les épaules. Je suis certaine qu'il a lu ce rapport et qu'il est très bien au courant des recommandations.

Le rapport contenait quelques bonnes recommandations sur la modernisation des communications, un domaine que le ministre connaît très bien, sur la profession médicale et sur la prestation des soins de santé. Il faisait état également de quelques bonnes recommandations en matière de prévention.

La députée de Calgary a siégé avec moi à ce comité pendant quelque temps et je sais qu'elle approuve en grande partie ces recommandations. Nous ne devrions pas envisager cette question d'un point de vue purement financier. Nous savons tous qu'il existe un problème dans les dépenses publiques. Nous avons un déficit dont il faut s'occuper.

En tant que gouvernement, j'entends par là toute la Chambre des communes, nous devons prendre les devants pour que notre système de soins de santé voie la dernière partie du vingtième siècle. Nous devons parler de prévention et de cliniques communautaires. Nous devons promouvoir la santé de notre population afin qu'elle nous coûte moins cher à la longue.

Nous ne devrions pas mettre la charrue devant les boeufs et parler de choses telles que ticket modérateur ou assurance privée pour remplacer le système public. Nous pourrions nous retrouver dans une situation semblable à celle qui existe aux États-Unis où, je le repète, 96 millions de personnes n'ont pas accès au genre de soins médicaux dont nous bénéficions dans ce pays.

Je voudrais ajouter en conclusion que ce projet de loi aura des conséquences désastreuses pour ma province, pour ma région et pour le pays en général. L'une des choses qui assurent notre unité, c'est cette tradition qui nous garantit nos programmes d'éducation et de soins de santé, ce qui est sacro-saint pour la grande majorité des Canadiens.

Si le gouvernement fédéral renonce à ses engagements et commence à réduire d'une façon importante le financement de ces programmes, ce sera trahir la confiance des Canadiens. Ce sera même un pas vers le démantèlement de ce pays.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, j'ai l'intention de participer à ce débat, mais

j'aimerais d'abord poser une question à la députée de Halifax.

Il est toujours encourageant de voir un député défendre sa province en faisant valoir la contribution de celle-ci au sein du pays. Je crois que nous admettrons tous que la Nouvelle-Écosse a apporté une contribution valable grâce à ses institutions d'enseignement. Il est bien que la députée défende sa province et son droit de poursuivre cette tradition louable.

Il serait utile que la députée analyse les paiements de transfert que sa province a réellement reçus. J'aimerais lui rappeler, ainsi qu'à tous ceux qui nous écoutent aujourd'hui, qu'en fait, si elle examinait les chiffres, elle constaterait que la croissance globale annuelle de 5,6 p. 100 depuis 1984-1985 jusqu'à maintenant n'est pas ce qu'on pourrait appeler une croissance négative. Il s'agit plutôt d'une croissance positive. Sa province a reçu des sommes additionnelles depuis 1984, et ce, à un taux qui aujourd'hui dépasse largement le taux d'inflation. Elle admettra, comme son parti l'a fait, que nous avons jugulé l'inflation; nous en sommes tous très heureux.

Il faut tenir compte des autres réalités. Sa province a profité de la plus forte augmentation des paiements de péréquation pour les exercices 1991-1992 à 1992-1993, soit 11 p. 100. Ma foi, rien n'empêche son gouvernement provincial d'appliquer ces sommes au financement de l'enseignement. Nous devons admettre que tous les niveaux de gouvernement connaissent des problèmes de liquidités. Suggérer que ce gouvernement est responsable de la diminution des sommes consacrées à l'éducation est ridicule et insensé.

Lorsqu'on voit qu'en seuls paiements de péréquation, cette province recevra plus de 1 milliard de dollars cette année seulement, ce qui représente la plus forte augmentation comparativement aux autres provinces, on doit reconnaître que ce gouvernement n'a pas décidé—pas du tout—que cette province devrait recevoir moins. La députée devrait donc s'en prendre plutôt au gouvernement de sa province qui pourrait fort bien affecter différemment une bonne partie de cette somme additionnelle.

Si on examine les données, on constate que l'argent fourni par le gouvernement du Canada représente 43 p. 100 des recettes de la Nouvelle-Écosse, ce qui est tout de même significatif. Ce montant s'établit, cette année, à 2 000 \$ par habitant. C'est 55 p. 100 de plus que la moyenne nationale.

Par conséquent, même si nous reconnaissons tous l'excellence des établissements d'enseignement de la province, comment la députée peut-elle suggérer que ce gouvernement est en faute alors que c'est le gouvernement de la Nouvelle-Écosse qui est à blâmer?